



# East Angus

Ma ville, ma vie

## **VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 15 avril 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation de 2 stationnements en façade d'un immeuble alors que l'article 6.39.1 du règlement de zonage no 745 stipule que les stationnements ne sont permis en cours avant que pour les terrains dont le frontage est inférieur à 16,8 m.

La propriété concernée est située dans la zone RC 2 et comprend le lot numéro 6 538 617 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 196 Duplin à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 12 mars 2024

BRUNO POULIN, CPA  
Greffier-trésorier